

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 10 février 2017 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Constitution de servitude du 10 février 2017 par devant Maître Henri Beck entre la Ville et la société anonyme « Op der Hart I S.A. », dans un but d'utilité publique

Afin de permettre l'accès au centre pour personnes toxicomanes, la société anonyme « Op der Hart I S.A. » déclare constituer au profit de l'immeuble désigné sous le numéro cadastral 3154/18567, propriété de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et à charge d'une partie de son immeuble désigné sous le numéro cadastral 3157/16451 une servitude de passage à pied et avec toutes sortes de véhicules pour la durée du fonctionnement du centre pour personnes toxicomanes.

Les frais des présentes sont supportés par la Ville d'Esch-sur-Alzette.

La présente constitution de servitude a lieu à titre gratuit.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Janine BISSORFF
Chef de Service des Biens fonciers

